

*Initiatives parlementaires*

Il y a environ 19 000 endroits où les services postaux sont offerts dans tout le pays. Parmi ceux-ci, il n'y en a environ que 3 600 qui sont des bureaux de poste de la société. C'est l'usage de la Société canadienne des postes d'arborer le drapeau canadien à ses bureaux de poste, mais comme le sait le député, la vaste majorité des comptoirs postaux sont des franchises qui sont situées principalement dans des magasins de détail appartenant à des exploitants particuliers.

Le député conviendra cependant que nous devrions continuer à respecter l'indépendance des personnes qui exploitent des comptoirs privés et que nous devrions nous fier à leur bon sens et à leur jugement en la matière.

Certaines de ces franchises se trouvent dans des locaux exigus. J'estime que c'est au propriétaire du magasin de détail, qu'il ait ou non un comptoir postal, de décider lui-même s'il veut arborer le drapeau canadien.

La Société canadienne des postes fait un excellent travail en fournissant un service postal officiel à tous les Canadiens. Comme nous le savons tous, quand l'ancien gouvernement a présenté en 1981 un projet de loi visant à convertir l'ancien ministère des Postes en une société d'État autonome, il l'a fait pour que le service postal ne souffre pas des ingérences de la politique. En fait, le président du SPC de l'époque, Jean-Claude Parrot, était en faveur de cela et avait même encouragé le Parlement à laisser les gestionnaires administrer la société. Tous les partis ont accepté les changements, car ils représentaient une solution raisonnable à une situation quasi impossible.

• (1930)

À mon avis, les résultats ont été très positifs. Vu que beaucoup de députés désirent prendre la parole, je n'utiliserai pas tout mon temps, monsieur le Président. Je pense que les gestionnaires de la nouvelle société des postes représentent l'élément le plus important qui fait que l'organisation sert l'intérêt de tous les Canadiens.

Je ne peux pas blâmer le député de vouloir que l'on arbore le drapeau canadien, et je doute que quiconque soit opposé à une telle initiative. Toutefois, je pense que ce projet de loi ne représente pas convenablement l'engagement de la société des postes face à la promotion de l'identité distincte du Canada.

Chaque année, la société imprime quelque 250 millions de timbres portant le drapeau. Elle est fière d'encourager les Canadiens à les utiliser. Depuis le lancement de cette série de timbres, de nombreuses représentations attrayantes du drapeau ont été imprimées. Je suis heureux de dire que souvent j'utilise ces

timbres pour ma propre correspondance et j'invite mes concitoyens à les demander.

L'engagement de la Société canadienne des postes envers le patrimoine ne s'arrête pas là. Elle contribue à une série de vignettes télévisées destinées à sensibiliser les Canadiens à leur patrimoine. Chaque émission d'une minute décrit un aspect particulier de l'histoire canadienne ou parle d'un grand Canadien. Je suis sûr que vous les avez déjà vues.

Je désire féliciter la Société canadienne des postes de sa contribution constante, non seulement en sa capacité d'entreprise commerciale mais, peut-être, surtout à titre d'agent de l'identité canadienne.

**M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour faire quelques observations sur le projet de loi C-241 présenté par le député de Restigouche—Chaleur et ayant trait au drapeau national du Canada et à la Société canadienne des postes.

Je trouve que le député a fait valoir des arguments très valables quand il a signalé la raison d'être du projet de loi dont le Parlement est saisi, à savoir modifier la Loi sur la Société canadienne des postes afin que notre drapeau continue de flotter au-dessus de tous nos bureaux de poste.

Si l'on songe à la création non seulement du Canada mais également à celle du service postal et à ce que celui-ci signifiait pour nos collectivités, comme l'a fait observer le député, et tous ceux d'entre nous qui représentent le monde rural le savent bien, on constate à quel point nos bureaux de poste étaient importants avant la privatisation et, dans certains cas, continuent de l'être pour nos petites localités.

Le bureau de poste est un point de rassemblement. Autrefois, c'était le lieu où les gens de la place se réunissaient. Cette tradition est restée vivante dans certaines collectivités. Malheureusement, quand on traverse le Canada, on constate qu'il y a de plus en plus de petits bureaux de poste des régions rurales qui ferment. C'est même le cas de certains bureaux de poste situés dans quelques-unes de nos collectivités plus populeuses.

Dans la circonscription de Penticton que je représente et qui compte 27 000 habitants, le bureau de poste a été fermé l'année dernière malgré les protestations de la population et les pétitions que j'ai présentées au nom de plus de la moitié des habitants de Penticton, qui s'opposaient à la fermeture du bureau de poste.